

A.N.T. Trans' Express
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.700 euros
Siège social : 4, rue Neuve
72150 COURDEMANCHE
RSC LE MANS en cours

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 28 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit décembre à 11 heures 00, au siège social

Les associés de la société A.N.T TRANS' EXPRESS société à responsabilité limitée au capital de 2.700 euros, se sont réunis en assemblée générale Ordinaire sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- Monsieur Remus NICOLAE
Représentant cinq cent treize parts en pleine propriété, ci..... 513 parts
- Mme Andrea TIZMANEANU épouse NICOLAE
Représentant vingt-sept parts en pleine propriété, ci..... 27 parts

TOTAL égal aux cinq cent quarante parts, 540 parts
Composant le capital social

Le total des parts présentes ou représentées étant de 540 soit plus des deux tiers des parts sociales émises par la Société, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Remus NICOLAE, gérant.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Mme Andrea TIZMANEANU épouse NICOLAE
gestionnaire de transport de marchandises
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Mme Andrea TIZMANEANU épouse NICOLAE, gestionnaire des transports de marchandises que la société effectuera.

Cette résolution est votée à l'unanimité

A.T R.N

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale définit ci-après la liste non exhaustive des missions que devra assurer Mme Andrea TIZMANEANU épouse NICOLAE, gestionnaire des transports et décide de lui accorder les moyens suivants :

Le gestionnaire de transports au sein de la société A.N.T TRANS' EXPRESS aura pour mission :

- *La gestion du parc véhicule (entretien, visites techniques obligatoires, assurances, sinistres),*
- *Vérification et mise à jour des contrats,*
- *La gestion des documents de transport (validation pour facturation et comptabilisation)*
- *L'affectation des véhicules aux chauffeurs, ainsi que des tournées,*
- *La vérification de réglementation RSE,*
- *Recherche de fret sur site dédié (B2P)*

Cette liste est non exhaustive.

Pour ce faire la gestionnaire de transports aura à sa disposition un ordinateur portable qu'elle pourra utiliser en télétravail. Chaque semaine un point sera fait avec le dirigeant de la société en visioconférence. Chaque fin de mois, le gestionnaire se rendra au siège de la société.

Cette résolution est votée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30

Monsieur Remus NICOLAE



Mme Andrea TIZMANEANU
Epouse NICOLAE

